AUX RETARDATAIRES

Nos abonnés qui ont reçu leurs comptes sont priés de se mettre en règle au plus tôt avec l'administration. A partir du 15 courant nous supprimerons l'envoi du journal aux abonnés retardataires, et nous donnerons leur compte à un avocat pour perception immédiate.

L'ADMINISTRATION.

MARDI, 12 MARS 1889

La chambre des communes a consacré, hier, sa séance à l'adoption d'un certain nombre de bills privés, et à diverses interpellations ou motions des députés.

Une motion de M. Charlton tendant à décider que les séances ne dureront pas au delà de minuit, a été combattue par Sir John A. Macdonald et par M. Laurier, et retirée par son auteur.

Une motion de M. Borden, demandant copie des pièces relatives au projet d'unification des lignes ferrées de la Nouvelle-Ecosse, a donné lieu à un débat auquel ont pris part MM Mills, Jones, Freeman, Lovitt et Sir John Thompson.

La chambre a adopté une motion de M. Jamieson demandant communication des pièces relatives aux permissions de vendre des liqueurs dans les territoires du Nord-Ouest.

Le *Globe* apprécie le discours prononcé à Toronto par le chef de l'opposition, dans un article qui a pour titre : *Honte ! M. Meredith, Honte !* Cet intitulé fait suffisamment comprendre le sens dans lequel l'article du *Globe* est rédigé.

M. Mercier vient de faire passer dans le bill qui accorde des subventions à quatre compagnies de chemin de fer, une clause à laquelle on ne paraît pas avoir prêté d'abord toute l'attention qu'elle mérite.

Nous voulons parler de la disposition qui autorise le gouvernement à verser $75 par mille aux compagnies qui justifieront d'avoir fait des études sur le terrain.

Sans entrer ici dans l'examen de la question de savoir : si le seul fait d'études accomplies sur le terrain constitue un travail satisfaisant pour justifier une subvention, nous nous arrêterons dès à présent, à une remarque d'une autre nature.

Il est de notorité publique que les études représentent une dépense de $25 à $30 par mille. Le gouvernement de Québec en accorde $75. C'est une jolie marge qui pourra permettre beaucoup de transactions de nature à grossir le fonds électoral.

Le *Mail* est d'avis que M. Meredith a prononcé, sur la question de l'enseignement du français dans les écoles d'Ontario, un discours remarquable et qui mérite l'approbation de tout citoyen d'Ontario. Dans ces jours de soumission des partis à l'église de Rome, il est consolant, dit le *Mail*, de trouver un homme de la position de M. Meredith, proclamer courageusement ses principes sur une question au sujet de laquelle on ne manquera pas de l'accuser d'attaquer l'église, mais qui n'a réellement rien à faire avec la religion. M. Meredith paraît croire que sa déclaration de principes amènera sa sortie de la vie publique, et le *Mail* dit qu'en conséquence M. Meredith est d'autant plus digne d'admiration, mais il ne croit pas que l'effet prévu par le chef de l'opposition se réalise. Les citoyens d'Ontario ne permettront pas, dit-il, qu'il soit victime de son courage à proclamer le droit de la province à ne pas reconnaître d'autre langue officielle que l'anglais.

Le *Chicago Times* dit qu'il est clair que l'opposition canadienne obéit exclusivement aux désirs de renverser sir John A Macdonald, mais qu'il est probable qu'elle ne comprend pas bien les conséquences du programme auquel elle s'est ralliée. Le *Chicago Times* explique que l'union commerciale équivaudrait à l'abandon complet par le gouvernement du Dominion de tout contrôle sur son propre tarif, et il ajoute que la réciprocité illimitée aboutirait exactement au même résultat.

Il est intéressant de noter à l'exemple du *Chicago Times* qu'en se montrant prêt à abandonner tous les droits de l'empire les libéraux canadiens commencent à étonner les Etats-Unis eux-mêmes.

Voici les modifications qui vont être apportées au traitement des juges :

Les juges en chef de la cour du Banc de la Reine, de la cour Supérieure et de la cour des Plaids Communs dans Ontario et Québec auront $7,000 au lieu de $6,000 qu'ils ont maintenant. Le même traitement sera accordé au doyen des juges puisnés résidant à Québec si le juge en chef réside à Montréal.

Le traitement du reste de la magistrature dans Ontario sera porté de $5,000 à $6 000 pour trois des juges de la cour d'Appel, deux de la cour du Banc de la Reine, trois de la cour de Chancellerie, deux de la cour de Division ; il en sera de même dans la province de Québec pour cinq juges puisnés de la cour du Banc de la Reine, et treize juges puisnés de la cour Supérieure résidant à Montréal ou Québec.

Le traitement des seize autres juges puisnés de cette dernière cour résidant ailleurs qu'à Montréal ou Québec, sera $4 500. Il va de soi que la magistrature des autres provinces reçoit une augmentation proportionnelle.

La même résolution pourvoit aussi aux cas où un juge siégerait ailleurs qu'au lieu indiqué de sa résidence, les frais de déplacements dans ces différents cas devant lui être remboursés en sus d'une indemnité dont le montant sera fixé par le gouverneur général en conseil.

LES ECOLES FRANCAISES

La discussion qui vient de s'ouvrir au Parlement de Toronto, sur la question de la langue française dans les écoles, offre une importance exceptionnelle Nos lecteurs en trouveront plus loin le compte-rendu, et ils seront obligés de constater que l'opposition a cédé sur cette question à des inspirations francophobes.

Il faut noter que le point du débat ne portait pas sur la question de savoir si la langue anglaise est la seule langue officielle dans Ontario, et si elle doit être enseignée dans toutes les écoles. Sur ce point, le ministre de l'instruction publique est d'accord avec l'opposition et il se vante même d'avoir obligé, à enseigner l'anglais, vingt-sept écoles françaises où la langue française était la langue exclusive. Mais si l'hon. M. Ross entend que l'anglais soit enseigné, il n'admet pas que le français soit exclu ; et dans un remarquable discours, inspiré par les vues les plus larges et les plus patriotiques, il a rendu pleine justice aux Canadiens français.

Nous regrettons d'être obligés de dire que le discours prononcé par M. Meredith ne mérite pas les mêmes éloges. M. Meredith s'est inspiré d'un bout à l'autre de ce discours, de l'école du *Mail*, qui lui prodigue d'ailleurs, à ce sujet, les plus ardentes félicitations. Sans aller jusqu'à exiger l'interdiction du français, M. Meredith voudrait qu'il ne fut toléré qu'à "titre de langue étrangère," et il émet la prétention inouïe d'obliger les maîtres d'écoles, non seulement à apprendre l'anglais, mais à donner leurs explications en anglais à des élèves qui ne comprennent pas encore cette langue. En même temps il renouvelle, à l'égard du choix des livres catholiques, les attaques qui avaient déjà été formulées en 1886, et il se prononce de nouveau contre le principe des écoles séparées. Il espère que l'avenir amènera leur abolition et en attendant, il proclame que l'unité de la langue est la seule condition de l'unification du Canada, et que l'anglais doit être la seule langue de la nation

Déjà, à la veille des élections de 1886, le bruit avait couru que M. Meredith était décidé à adopter la politique du *Mail* ; et dans le récent article où il retrace l'histoire de ses quatre années de campagne, ce journal raconte que l'accord entre M. Meredith et lui était chose faite, et que ce dernier n'a été arrêté au dernier moment que sur un avis venu d'Ottawa.

Si M. Meredith revient aujourd'hui à ses projets d'il y a trois ans, et s'il croit pouvoir exploiter contre le gouvernement Mowat les passions fanatiques et orangistes, c'est son affaire. Peut-être cette tactique est-elle moins habile qu'il ne le suppose. Après tout, les orangistes ne sont pas une puissance si formidable que cela. M. Blake a pu leur dire leur fait, M. Mowat ne se gêne pas pour les combattre ouvertement, et il ne s'en porte pas plus mal. D'un autre côté, les Canadiens français, eux aussi, sont une force qu'il serait téméraire de négliger ; et ils sauront le montrer si on les attaque.

Il ne faut pas que l'opposition conservatrice au parlement local se figure qu'elle pourra faire appel aux passions anti-françaises ; et qu'ensuite il lui servira de montrer le drapeau conservateur pour obtenir les suffrages de nos compatriotes.

Si on veut soulever des questions de race, tous les Canadiens-français se rangeront du côté qui aura rendu justice à leur race.

Ils le feront d'autant plus facilement, qu'après tout, aucun intérêt, aucune croyance politique, aucune doctrine ne nous rattachent au parti de M. Meredith, plutôt qu'à celui de M. Mowat. Notre seule raison de soutenir les conservateurs d'Ontario contre le gouvernement local reposait sur l'hypothèse de leur solidarité avec les conservateurs d'Ottawa, et nous n'avons jamais tenu aux premiers que par ricochet, simplement dans l'intérêt du gouvernement fédéral et à cause de notre dévouement à la politique de Sir John A. MacDonald et pour son gouvernement. Mais si la politique que M. Meredith suit à Toronto est opposée à la politique que suit à Ottawa Sir John A. MacDonald ; si l'opposition locale fait appel à l'intolérance pendant que le gouvernement fédéral s'inspire, par exemple dans la question des Jésuites, des vues les plus larges et les plus sympatiques, nos amis sauront faire le départ entre ces deux politiques, et leur allégeance envers Sir John A. MacDonald n'a rien qui les empêche de voter, aux élections provinciales, contre la faction qui prétendrait proscrire notre langue.

AU PARLEMENT D'ONTARIO

LA QUESTION DES ECOLES FRANCAISES

Séance du 8 mars.

M. Craig, député de Durham-Est, présente une motion ainsi conçue :

Que la chambre ordonne la production d'un état indiquant le nombre et l'endroit des écoles publiques d'Ontario, où l'on enseigne une autre langue que la langue anglaise, soit en tout ou en partie. Aussi une liste des livres d'école dont on se sert dans une autre langue que la langue anglaise. Le nombre total des élèves fréquentant chacune de ces écoles. Le nombre des élèves dans chacune de ces écoles se servant de livres dans une autre langue que la langue anglaise. Le nombre des instituteurs qui ne peuvent pas enseigner l'anglais dans ces écoles.

A l'appui de cette motion il dit que la province d'Ontario est une province anglaise, que l'anglais est la seule langue qui doive être reconnue, et que cependant il n'est pas enseigné dans un grand nombre d'écoles du comté de Prescott.

L'Hon M. Ross, *ministre de l'Instruction Publique*, répond en expliquant que la question n'existe pas seulement dans le comté de Prescott.

En 1883 il a pris des renseignements, et il y avait 27 écoles exclusivement françaises dans Ontario. En conséquence il ordonna que l'anglais serait enseigné dans chaque école. En 1887 il ne restait plus que six écoles exclusivement françaises, et d'après le rapport de l'inspecteur, cette année, elles se sont conformées à la loi.

Mais autre chose est de savoir si dans une province anglaise, l'anglais doit être enseigné dans toutes les écoles, autre chose de savoir si l'enseignement du français doit être défendu.

L'hon. ministre se prononce hautement contre cette interdiction ; il invoque à l'appui de son opinion l'exemple de l'Angleterre qui autorise l'étude du gaëlique en Ecosse, celui du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince Edouard, du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest, où il y a des écoles françaises, et enfin l'exemple des Etats-Unis.

On y enseigne l'allemand dans l'Ohio, l'Indiana et d'autres états, le français dans la Louisiane et la Californie, l'allemand et l'espagnol dans le Colorado, etc.

M. Ross répond ensuite aux critiques de M. Craig sur les livres employés dans les écoles catholiques.

Le ministre de l'instruction publique explique les mesures qu'il a adoptées pour forcer les écoles françaises à se servir de livres autorisés pour l'enseignement, et cite, en même temps, les diverses réponses qu'il a reçues de Québec et d'ailleurs touchant cette question. Dans quelques mois, dit-il, on se servira pour l'enseignement dans les écoles françaises d'Ontario de livres n'ayant aucun cachet sectaire, de même genre que ceux dont on se sert aujourd'hui dans les écoles publiques régulières. Le gouvernement veut redresser ce grief d'une manière juste, dans l'intérêt de toutes les parties intéressées. Le département de l'instruction publique préparera peut-être aussi un catalogue de livres dont on devra se servir dans les écoles allemandes de cette province,

Parlant des écoles séparées, M. Ross cite les rapports des inspecteurs pour démontrer que dans ces écoles l'on se sert pour l'enseignement des mêmes livres que ceux en usage dans les écoles publiques. Les catholiques de cette province ont fait preuve d'une grande impartialité sous ce rapport et la population de cette province devrait leur en savoir gré. Le traité d'histoire de Collier est même en usage dans trois des écoles séparées de cette province. Il est faux de dire que les instituteurs dans la partie est d'Ontario ignorent la langue anglaise, car l'un des règlements concernant ces écoles exige que l'instituteur soit capable d'enseigner en anglais et en français. Le département de l'instruction publique s'efforce de placer ces écoles sur le même pied que celles des autres parties de la province, mais le gouvernement n'a pas l'intention de se montrer plus agressif que l'Angleterre, l'Ecosse où les Etats-Unis.

Je ne comprends pas pourquoi l'on ferait à la langue française une guerre comme celle dont on semble la menacer aujoud'hui. Ce peuple d'origine française, M le président, que l'on blâme tant parce qu'il veut enseigner sa propre langue, était ici, sur ce continent, avant nous, Anglo Saxons ; il a pris possession de ce pays grâce à son esprit entreprenant et en est devenu maître par son courage et sa persévérance. Les Canadiens-français, avaient exploré nos lacs et nos rivières avant que nous les eûmes connus et ils ont fondé des écoles au Canada il y a deux cent cinquante ans, des générations avant l'arrivée de l'Anglo-Saxon, au caractère fier et impérieux, en ce pays.

Avons-nous raison de dire M. le président, nous qui avons enlevé à ce peuple énergique et brave le pays qu'il avait conquis par son industrie et soumis par son courage, avons-nous raison de dire, répéterai-je, que c'est une race étrangère simplement parce que par la fortune des armes sur les plaines d'Abraham en 1759, ce pays est tombé en notre possession. Est-ce ainsi que l'on entend la magnanimité anglaise ? (Applaudissements.) Agirons-nous ainsi ? Non, certainement. Est-ce que les Américains inscrivent sur leur drapeau qu'ils traiteront les Canadiens-français ou tout autre peuple comme une nation étrangère ? Est-ce qu'ils ne proclament pas, au contraire, que leur drapeau accordera la liberté et protégera tous les citoyens, quelle que soit leur origine. Aurions nous perdu confiance à ce point en sa force d'assimilation qu'on nous demande de bannir la langue française d'au milieu de nous ? Quelle a été la situation de l'Angleterre depuis sa conquête par les Normands jusqu'à la fin du 15e siècle ? Ces hommes célèbres, les barons d'Angleterre, qui forcèrent le roi Jean à octroyer la Grande Charte, laquelle, depuis des siècles, a été le boulevard des libertés anglaises, quelle était leur langue ? Etait-ce la langue anglaise ? Non, c'était la langue française qui fut, pendant des siècles, en usage chez la noblesse, au parlement et au barreau ; cette langue qui a été dénoncée dans cette insignifiante—non, je ne me servirai pas de ce mot, car c'est un pays important—dans cette province d'Ontario, dirais-je, et que l'on nous demande de bannir de nos écoles sur la proposition de certaines personnes qui n'ont rien à risquer, mais qui ont peut-être un but à atteindre et qui, pour parvenir à leurs fins n'hésiteraient pas, dans leur rage fanatique, à détruire quelques-unes de nos institutions les plus chères (applaudissements prolongés).

Je respecte beaucoup les journaux et les journalistes, M. le président, mais je dirai qu'il existe aujourd'hui dans la presse du Canada un virus qui, si nous ne l'éliminons pas de notre système, nous empoisonnera à tel point que nous ne pourrons pas prendre notre essor et devenir une grande nation (applaudissement)

Je demanderai, M. le président, à mon honorable contradicteur, si l'Angleterre en est arrivée à son unité de langue par un procédé semblable à celui qu'il propose ?

L'honorable ministre de l'instruction publique continuant en termes éloquents, qui soulèvent à chaque instants des applaudissements, fait observer que le Canada a été découvert par un Français et rappelle que l'année dernière Toronto a élevé un monument pour rendre hommage et perpétuer le souvenir de la valeur et du patriotisme français. De plus, il rappelle que dix-sept ans après la bataille de Wolfe à Québec, lors de la révolution américaine, les Canadiens-français sont restés fidèles à l'Angleterre. A différentes reprises, ils ont donné des preuves de leur courage et de leur loyauté à la Couronne (applaudissements) Lorsque le général Wolseley a eu besoin d'hommes, pour conduire ses troupes sur le Nil, ne s'est-il pas adressé aux voyageurs Canadiens-français de ce pays. Pourquoi donc jeter l'injure à ce peuple et vouloir le représenter sous un faux jour ? Trente ans avant que l'Angleterre eut promulgué un décret pour abolir l'esclavage, Québec avait adopté une loi déclarant que tous les hommes étaient libres (applaudissements).

Les Canadiens-français ont contribué beaucoup au développement de la littérature et des sciences en ce pays. Nous ne pouvons faire progresser la Confédération sans la sympathie et le concours actif de la province de Québec, et celui qui voudrait soulever des préjugés de races entre les provinces pourrait s'attendre à l'anéantissement de la Confédération. Il y a place pour des millions de personnes en ce pays et on demande à toutes les classes de venir s'y établir quelle que soit leur origine.

M. Ross termine son brillant discours en prédisant que la législature d'Ontario déclarera par son vote qu'elle n'approuve pas l'agitation créée par le dénigrement de la langue et de la religion des Canadiens-français ou de tout autre peuple qui vient s'établir dans cette province.

M. Ross reprend son siège au milieu des applaudissements de ses amis.

M. Meredith, répondant à M. Ross, l'accuse de vouloir faire du capital politique avec la question du français dans les écoles. M. Meredith vante l'esprit chevaleresque du peuple français et demande s'il n'est pas vrai que le parti conservateur d'Ontario a toujours défendu dans le passé les Canadiens-français contre les attaques du parti réformiste ou grit, qui n'avait d'autres accusations à porter que la *French Domination*.

Discutant ensuite le fond de la question, M. Meredith dit que le principe invoqué par le député Durham-est (M. Craig) est que la langue anglaise étant la langue d'Ontario, l'instruction dans les écoles doit être donnée dans cette langue et non en français ; mais la politique du ministre de l'instruction publique est que l'anglais *peut* et que le français *devrait* y être enseigné. M. Meredith dit qu'il n'admet pas cette doctrine. L'exemple de l'Etat de l'Ohio porte à faux car cet état permet seulement que l'allemand soit enseigné dans ses écoles comme langue étrangère ou comme tout autre langue d'agrément que l'on voudrait y enseiguer, mais la langue officielle est l'anglais. C'est tout le contraire que l'on nous propose dans Ontario. (Le ministre de l'instruction publique ne.) On veut que l'anglais y soit enseigné, et on permet que l'enseignement général se fasse en français. On ne permettrait pas cela dans les écoles des Etat-Unis, et nous ne devons pas le permettre non plus dans Ontario si nous voulons créer un peuple homogène et uni. (Applaudissements du côté de l'opposition)

M. Meredith dit que le fait de permettre que la conversation entre le maître et l'élève, et l'enseignement général se fassent en français, équivaut pratiquement à considérer l'anglais comme langue étrangère. (Protestations et interruptions du côté ministériel, et l'orateur est obligé d'intervenir pour permettre à M. Meredith de continuer.)

M. Meredith dit qu'il maintient ce qu'il a dit et que c'est le sens réel du discours du ministre de l'instruction publique. Quant à l'enseignement du cathéchisme, M. Meredith dit qu'il n'est pas d'accord avec le député de Durham-est, parce qu'il ne croit pas que le cathéchisme soit un livre de classe, ni qu'il y soit enseigné pendant les heures de classe, et que, d'ailleurs, il ne s'agit pas ici d'une question de religion mais d'une question de langage, et à ce sujet il désire déclarer bien ouvertement son opinion et ses principes qui sont que l'anglais doit être la langue enseignée dans les écoles d'Ontario ; l'enseignement du français ou de l'allemand n'y doit être que permis, et comme branche additionnelle d'éducation seulement. Rien ne peut retarder davantage l'unification de la population d'Ontario que ce système d'enseignement des deux langues ; car si nous devons former une nation au Canada, s'il doit y avoir une unification de la race, le seul moyen par lequel on puisse y arriver est de faire de la langue anglaise la langue de la nation.

Quant aux livres de classe autorisés dans les écoles separées comme dans les écoles publiques, M. Meredith est d'avis que le gouvernement doit en avoir le contrôle, en exceptant toutefois les livres pour l'enseignement de la théologie.

M. Meredith continue en disant que la question de l'établissement des écoles séparées soit une question sur laquelle il n'y a plus a revenir ; il n'en exprimera pas moins l'opinion que leur établissement a été une grande erreur, et il croit que si les catholiques venaient à comprendre qu'il est dans leur intérêt d'avoir un système d'éducation commun avec celui des écoles publiques et consentaient à l'abolition de leurs écoles, cela ferait plus pour l'unification de la nation que tous les politiciens du pays réunis.

Il termine en disant qu'il sait parfaitement que l'on va exploiter contre lui les déclarations qu'il vient de faire, et qu'elles auront peut-être pour effet de le faire sortir de la vie publique, mais il est prêt à en accepter toutes les conséquences, et ce ne sera pas la crainte de perdre la faveur politique qui l'empêchera d'exprimer des convictions qu'il croit honnêtes et dans l'intérêt du pays.

M. *Awrey* propose l'ajournement du débat.

Une dépêche de Londres nous apprend que les courtiers Armstrong & Co ont mis sur le marché £50,000 de débentures du chemin de fer de Témiscouata, portant 5 p. c. d'intérêt garanti par le gouvernement de Québec. Les débentures sont émises à 98.

L'hon. M. Chapleau écrit de Cannes que sa santé s'améliore rapidement. Il sera de retour au commencement d'avril, c'est-à-dire avant la fin de la session fédérale.

Qui sera le député d'Haldimand à la prochaine session ? L'élection de M. Colter est contestée, et les papiers voulus lui ont été signifiés. Voilà un comté qui a une élection tous les ans. Les partis ne sauraient s'y plaindre de n'être pas tenus en haleine.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Le *Witness* exprime l'espoir que le gouvernement fédéral se ralliera à la politique de la réciprocité illimitée.

***

L'*Electeur* et plusieurs de nos confrères conservateurs de la province de Québec sont tout à l'affaire Lockwood. Pour le moment il ne faut pas leur parler d'autre chose.

***

Le *Canadien* soutient le bill des Jésuites et prouve d'après le texte même de la bulle de Clément XIV que les biens de la corporation supprimée en 1773 faisaient de plein droit retour à l'église.

***

L'*Etendard* triomphe de la victoire remportée par l'Asile St-Jean-de-Dieu. Cette victoire était d'ailleurs chose convenue, car le règlement de la question de l'Asile St-Jean-de-Dieu faisait partie des stipulations intervenues lors de l'accord des rouges et des castors avant l'élection de 1886.

***

L'*Empire* dit que le complot pour assimiler le Canada aux Etats-Unis a pris en quelques jours un rapide développement. Il cite à l'appui de son dire l'accord existant entre MM. Butterworth, Sherman, Hitt, etc., aux Etats-Unis, et MM. Charlton, Longley, Goldwin Smith, etc., au Canada.

Il dénonce la coalition formée entre les annexionistes, les unionistes, les partisans de la réciprocité et les politiciens, dont le seul but est de renverser Sir John.

Il ne croit pas que tous les libéraux soient dans le complot, au contraire, mais les chefs du parti grit comme leurs organes tels que le *Globe* et le *Mail*, ont officiellement adopté cette politique qui mène à la rupture entre le Canada et l'empire britannique.

Quelque Chose

DE MERVEILLEUX !

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sur en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

CHEAPSIDE

FAITES FAIRE VOS PHOTOGRAPHIES — EN — COSTUMES :-: D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe

AU STUDIO DE PITTAWAY & JARVIS

117 RUE SPARKS

Téléphone 361

Colonie de Terreneuve

AUX ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terreneuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terreneuve, qui les recevra jusqu'au 15ième jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa Ont,

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Reparer vos Balances — ou — INSPECTER vos POIDS Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes. Chèques et Billets en cuivre et en acier, Presses à Sceaux et Mémorials. Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc. Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

No. 175 RUE SPARKS

Avis aux Amateurs de Sport

Nous avons actuellement un assortiment complet d'armes à feu, appareils de pêche, articles de sport, etc., etc.

Envoyez votre adresse, nous vous enverrons notre catalogue illustré et nos listes de prix.

J. D. HUNTON & CIE

334 Rue Welligton 334

N. B.—Peintures de toutes couleurs, prêtes à poser.

Hotel - Riendeau

Tenu sur le plan Européen et Américain.

64 RUE ST GABRIEL, MONTREAL

Cet hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémices de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe des vins, liqueurs et cigares de choix. JOSEPH REINDEAU, Propriétaire.

Pour la Figure, les Mains, la Peau et le Teint en general.

Crème de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et des Roses de Melloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu,

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75-RUE SPARKS-75

Prescription pour médecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B., (Successeur de L. A. Olivier) Avocat Solliciteur, Notaire, Etc. —BUREAU— Coin des Rues Rideau et Sussex OTTAWA, Ont. ARGENT A PRETER

BELCOURT & MacCRAKEN Avocats, Procureurs, Notaires, Etc. ONTARIO ET QUEBEC Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC. Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont. PRES DE L'HOTEL RUSSELL MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

Walker, McLean & Blanchet, AVOCATS Avoués, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires, etc, etc. No. 34½ Rue Elgin, Ottawa (EN FACE DU RUSSELL) W.H. Walker. D. L. McLean. C.A. Blanchet

GEO. McLAURIN, L.L.B. AVOCAT, ETC. Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER Avocat, Solliciteur, Etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics. Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa

TAYLOR McVEITY AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC. — BUREAU : — Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY AVOCATS, SOLLICITEURS Agents pour la Cour Suprême et le Parlement Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER J. J. GODFREY.

VALIN & CODE Avocats, Solliciteurs, Etc. BLOC EGAN, RUE SPARKS Vis-à-vis l'Hotel Russell.

Bradley & Snow AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC. R. A. BRADLEY. A. T. SNOW. Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL Avocats, Solliciteurs, Etc. AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS. Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL Rien d'égal même à Ottawa Le Dr B. S. Stackhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics. Bureau : 7½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT —DENTISTE— COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX —OTTAWA— Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington Agence pour la vente des corsets fits Star Yatisi et autres genres. Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la Boulanger.e Union. D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents. 216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN PLOMBIER SANITAIRE Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage. No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET AVOCATS Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc. No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA. (Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION

7 cordes et ¼ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue Illustré, envoyé GRATIS à tous.

Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 368 to 372 S. Canal St., Chicago, Ill.